



Bureau Directeur du 29 juillet 2006

Présents : Monique Ansquer, Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format
Claude Perruchet, Alain Koubi
Excusés : Jacques Bettenfeld, Jacques Taillefer
Assiste : Philippe Bana

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 12h. La réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique.

1 – Conséquences des décisions du Jury d'appel

Après avoir débattu des conséquences des décisions du Jury d'appel relatives à la participation de certains clubs aux Division 1 et Division 2 masculines, ainsi qu'à la Division 1 féminine pour la saison 2006 - 2007, et sur proposition de la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation, le Bureau Directeur décide d'accorder :

1.1 - Concernant les clubs de D2 masculine et de D1 féminine ayant déjà reçu leur notification (HBC Conflans, ES Besançon féminin et CJF Fleury les Aubrais HB) :

- un délai de cinq jours francs à compter de la publication du présent procès verbal dans Handinfos pour déposer les dossiers de qualification et/ou mutation des joueurs vers les compétitions gérées par la FFHB, soit une réception à la Fédération le mardi 8 août au plus tard.

1.2 - Concernant le club de D1 masculine ayant déjà reçu sa notification (Toulouse Union HB) :

- sans préjudice de la réglementation de la LNH, un délai de cinq jours francs à compter de la publication du présent procès verbal dans Handinfos pour déposer les dossiers de qualification et/ou mutation des joueurs vers les compétitions gérées par la FFHB, soit une réception à la Fédération le mardi 8 août au plus tard.

1.3 - Concernant les clubs n'ayant pas encore reçu leur notification (Livry-Gargan HB et Real Villepinte Vert Galant pour leur entente) :

- un délai de cinq jours francs à compter de la notification de la décision en instance pour déposer les dossiers de qualification et/ou mutation des joueurs vers les compétitions gérées par la FFHB.

2 – Qualifications en coupes d'Europe 2007 – 2008

En application de l'article 2 de la section 2 du chapitre 1 de la convention FFHB/LNH (« *L'inscription des clubs membres de la LNH aux compétitions européennes relève de la compétence de la FFHB sur proposition de la LNH* ») le Bureau Directeur entérine les modalités de qualification au titre de la saison 2006 - 2007 pour les coupes d'Europe 2007 - 2008, telles qu'adoptées par la LNH (grâce aux résultats des équipes nationales et de clubs au niveau international, la France « dispose » de cinq places en coupe d'Europe : deux en Champion's League ; deux en coupe EHF et une en coupe des coupes), à savoir :

- les deux premiers du championnat de D1 masculine seront inscrits en Champion's League ;
- le vainqueur de la coupe de France sera inscrit en coupe des coupes ;
- le vainqueur de la coupe de la Ligue sera inscrit en coupe EHF ;

- une deuxième place en coupe EHF est offerte en fonction du classement à l'issue du championnat de D1 masculine.

Si un club venait à être qualifié dans plusieurs coupes d'Europe, les modalités de qualification seront les suivantes (identiques à celles de la saison 2005 - 2006) :

- si le vainqueur de la coupe de France est qualifié en Champion's League, l'autre finaliste de la coupe de France est qualifié en coupe des coupes ;
- si les deux finalistes de la Coupe de France sont qualifiés en Champion's League, l'équipe classée 3^{ème} du Championnat de France de D1 masculine 2006 - 2007 est qualifiée en coupe des coupes ;
- si le vainqueur de la coupe de la Ligue est qualifié en Champion's League, en coupe EHF ou en coupe des coupes, l'autre finaliste de la coupe de la Ligue est qualifié en coupe EHF,
- si les deux finalistes de la coupe de la Ligue sont qualifiés en Champion's League, en coupe EHF ou en coupe des coupes, la place en coupe EHF est attribuée en fonction du classement du championnat.

La séance est levée à 12h30.

Claude PERRUCHET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, looped 'C' and 'P' followed by a horizontal line.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'M' followed by a horizontal line.

Président de la FFHB